

Caen, le 7 Février 2023

Objet : **Service de l'eau potable**

Madame, Monsieur,

Le syndicat Eau du Bassin Caennais (EBC) est l'établissement public disposant de la compétence de l'eau potable sur le territoire de votre commune. Cette compétence regroupe :

- La production de l'eau potable comprenant le captage et le traitement de l'eau destinée à la consommation humaine. Elle implique de protéger quantitativement et qualitativement les ressources en eau et de prélever les quantités nécessaires sans remettre en cause la pérennité de la ressource,
- La distribution de l'eau potable consistant en l'approvisionnement en eau potable de l'ensemble des usagers ainsi que l'entretien et le renouvellement des réseaux.

Eau du Bassin Caennais investit, chaque année, près de 7 millions d'euros pour mener à bien ses missions et assurer un service public essentiel au quotidien. Si le syndicat EBC pilote, en direct, les stratégies de protection de la ressource en eau ainsi que ses investissements, il a fait le choix de s'appuyer sur des expertises extérieures pour l'exploitation de ses ouvrages (forages, châteaux d'eau...) et de ses réseaux.

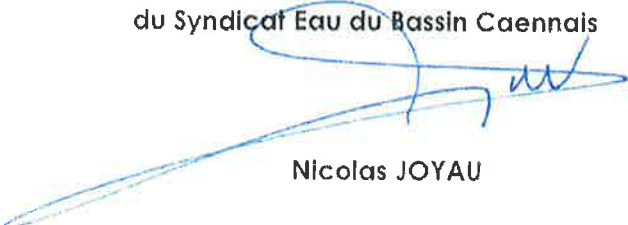
C'est ainsi que la société SAUR assure la gestion de ce service sur votre commune.

Suite à une procédure de remise en concurrence, la société SAUR a présenté la meilleure offre pour vous garantir un service de qualité et de proximité. Je tenais alors à vous informer qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, la société SAUR assurera, dans le cadre d'un nouveau contrat conclu avec le syndicat EBC, la gestion et l'exploitation de ce service.

Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur le syndicat EBC, n'hésitez pas à vous rendre sur le site Internet (www.eau-bassin-caennais.fr) et/ou à nous contacter par courriel (ebc@caenlamer.fr) et/ou par téléphone (02.31.750.750).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
du Syndicat Eau du Bassin Caennais



Nicolas JOYAU

Caen, le 7 Février 2023

Objet : **Service de l'assainissement - Changement d'opérateur**

Madame, Monsieur

La communauté urbaine Caen la mer dispose de la compétence de l'assainissement sur le territoire de votre commune. Le service public de l'assainissement comprend la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel. On parle d'assainissement collectif pour les zones raccordées au réseau public de collecte et équipée d'une station d'épuration traitant les rejets. L'assainissement non collectif concerne, quant à lui, les zones non raccordées au réseau public de collecte. La communauté urbaine Caen la mer a fait le choix de s'appuyer sur des expertises extérieures pour la gestion de ces services d'intérêt collectif.

C'est ainsi que la société SAUR assure encore et jusqu'au 31 décembre 2022 la gestion du service de l'assainissement collectif sur votre commune. Dans ce cadre, une facture vous sera alors adressée en début d'année 2023 par cet opérateur.

Suite à une procédure de remise en concurrence, la société VEOLIA a présenté la meilleure offre pour vous garantir un service de qualité et de proximité à partir du 1^{er} janvier 2023. Je tenais donc à vous informer qu'à compter de cette date, la société VEOLIA a été retenue pour assurer la gestion et l'exploitation des services de l'assainissement.

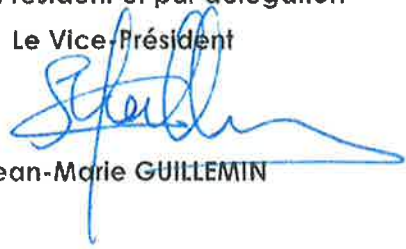
Pour toutes informations relatives à ces services, n'hésitez pas à vous rendre sur le site Internet (www.caenlamer.fr) et/ou à nous contacter par courriel (dce@caenlamer.fr) et/ou par téléphone (02.14.37.28.32).

Pour toutes interventions techniques d'urgence, vous pouvez joindre VEOLIA au 09.69.39.56.34.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation

Le Vice-Président



Jean-Marie GUILLEMIN

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du nouveau contrat conclu entre la SAUR et Eau du Bassin Caennais, vous trouverez ci-dessous les modalités exceptionnelles de facturation mises en place pour l'année 2023, relative à la distribution de l'eau potable :

Février 2023	Mars 2023	Juillet 2023	Janvier 2024
Ci-jointe la facture soldant le contrat au 31/12/2022. Elle est établie sur la dernière relève ainsi que sur une estimation de consommation entre cette relève et le 31/12/2022. Aucun abonnement n'est facturé. Si vous êtes mensualisé, votre calendrier de paiement est indiqué sur la facture.	Si vous êtes mensualisé : Début des prélèvements, jusqu'en décembre 2023.	Si vous n'êtes pas mensualisé : Vous recevrez une facture comportant l'abonnement 2023 et un acompte de consommation estimé selon votre historique.	Si vous n'êtes pas mensualisé : Vous recevrez une facture comportant l'abonnement 1^{er} semestre 2024 et la consommation réelle de 2023 sur index relevé (déduction de l'acompte de juillet 2023) Si vous êtes mensualisé : Vous recevrez une facture comportant l'abonnement 2023 et l'abonnement 1^{er} semestre 2024 ainsi que la consommation réelle de 2023 sur index relevé (déduction des mensualités de 2023).

❖ **Le règlement de service** sera disponible sur www.saurclient.fr, rubrique « Eau dans ma Commune » en sélectionnant votre commune, courant janvier 2023, ou sur simple demande auprès de nos services.

❖ **Pour la suite :**

Vous recevrez une facture de régularisation en janvier et une facture en juillet de chaque année.

Si vous avez choisi la mensualisation, vous ne recevrez qu'une facture de régularisation par an en janvier.

Depuis le 01 janvier 2023, les équipes de **SAUR** sont disponibles aux nouveaux numéros et adresses indiqués ci-dessous, pour répondre à toutes vos demandes et vous accompagner dans vos démarches :

- ❖ **Service Clients :** 02 96 27 14 14 (du lundi au vendredi, de 8h à 18h)
- ❖ **Urgences/Dépannages :** 02 96 27 16 14 (7j/7 24h/24)
- ❖ **Accueils SAUR :**

- Grentheville : Rue des frères Chappe – Sortie Vallée Sèche
➤ Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h00

Afin d'être toujours plus proche de vous et pouvoir répondre à vos questions, dès février 2023, un point d'accueil vous sera également proposé à

- Thue et Mue (Bretteville l'orgueilleuse) : 9 Avenue de la stèle
➤ Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h00

Christophe Charré
Directeur de la Relation Client

